



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N°	02	24 .10	24
----	----	--------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 50
Nombre de
conseillers en
exercice : 50

Date de
convocation :
15 octobre 2024

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à dix-huit heures, les Membres du Conseil de Communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 15/10/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, Président.

Etaient présents : ANTOINE Fabrice, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, DANGIN Anita, DEROZIERES Jean-Luc, GAUCHER Guillaume, GEOFFROY Mikaël, GERARD Valérie, HACKEL Claude, HONERCHICK Romain, HUBAIL Claudine, JOBERT Didier, LEGER Walter, MARY Patrick, MENNETRIER Alain, PETIOT Claude, PETIT Florence, PICOD Gérard, PIOT Bernard, PROVIN Emmanuel, RENARD Régis, WOJTYNA Lucienne, YOT Olivier

Mandat de procuration : AUBRY Michel à JOBERT Didier, BORDE Odile à BARBIEUX Philippe, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès à WOJTYNA Lucienne, DEREPAIS Martine à PICOD Gérard, GAGNANT Thomas à BORDE Philippe, LEMOINE Pascal à PETIT Florence, NICOLO Denis à LEGER Walter, VAN-RYSEGHEM Isabelle à DANGIN Anita, VERVISCH Karine à BOCQUET Evelyne, VOILLEQUIN Serge à BAUDIN Claudine

Absents : CLAYES TAHKBARI Katty, DESCHARMES Michel, DOS SANTOS Marinette, INGELAERE Raynald, LELUBRE David, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, NOBLOT Christophe, PETIT Pascale, VAIRELLES Mickaël, HENQUINBRANT Olivier, MARY Pierre, RIGOLLOT Marie-Noëlle

Secrétaire de séance : Monsieur LEGER Walter

Membres présents.....27
Absents ayant donné mandat de procuration.....10
Absents.....13
Votants.....37

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES 2023 - CCRB

Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
	aucun	aucun	aucun

Rapporteurs : Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents en fonction de leur domaine d'intervention

Le Président présente le rapport d'activité 2023 au Conseil Communautaire et répond ainsi à l'obligation légale posée par la loi du 12 juillet 1999 (codifiée à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Au-delà de cette obligation légale, le rapport d'activités est aussi un document de référence permettant aux partenaires et aux habitants et usagers d'être informés des actions conduites par la Collectivité aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les chantiers d'intérêt communautaire.

Le Conseil de Communauté :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel d'activité 2023 de la Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube au titre de l'exercice 2023, consultable aux bureaux administratifs de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 24 octobre 2024

Secrétaire de séance,



Monsieur LEGER Walter

Philippe BORDE,



Président

